

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/736

18 octobre 2006

(06-5043)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: espagnol

RENFORCEMENT DU SYSTÈME DE MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES DE LA COLOMBIE

Déclaration de la Colombie à la réunion tenue les 11 et 12 octobre 2006

La communication ci-après, reçue le 12 octobre 2006, est distribuée à la demande de la délégation de la Colombie.

-
1. La Colombie souhaite faire part aux membres du Comité de ses progrès en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et le renforcement de son système sanitaire et phytosanitaire, ainsi que l'adéquation de celui-ci par rapport aux produits qui présentent un intérêt pour notre commerce international.
 2. En septembre 2005, le Conseil national de la politique économique et sociale a approuvé le document CONPES 3375, qui définit la politique nationale en matière de santé des animaux, de préservation des végétaux et d'innocuité des aliments aux fins du Système de mesures sanitaires et phytosanitaires et dans lequel il est proposé de créer un Conseil national des mesures sanitaires et phytosanitaires qui fera office de comité SPS national, comité qui a été créé par le Décret n° 2833 du 23 août 2006.
 3. Ce conseil SPS réunit les Ministères de l'agriculture et du développement rural, de la protection sociale, de l'environnement, du commerce, de l'industrie et du tourisme et le Département national de la planification. Dans le cadre de ce conseil, il est prévu la création de groupes techniques sur la santé des animaux, la préservation des végétaux et l'innocuité des aliments.
 4. Les stratégies contenues dans ce document de politique nationale sont axées sur:
 - l'adéquation et le renforcement institutionnel du système SPS national;
 - l'amélioration de la structure opérationnelle centrée sur l'analyse des risques; et
 - la mise en œuvre d'un plan de transition qui permette l'articulation et l'adéquation du système SPS national en vue de son fonctionnement optimal.
 5. Pour atteindre les objectifs fixés, la Colombie prévoit un investissement de quelque 80 millions de dollars EU durant la période 2006-2010.
-